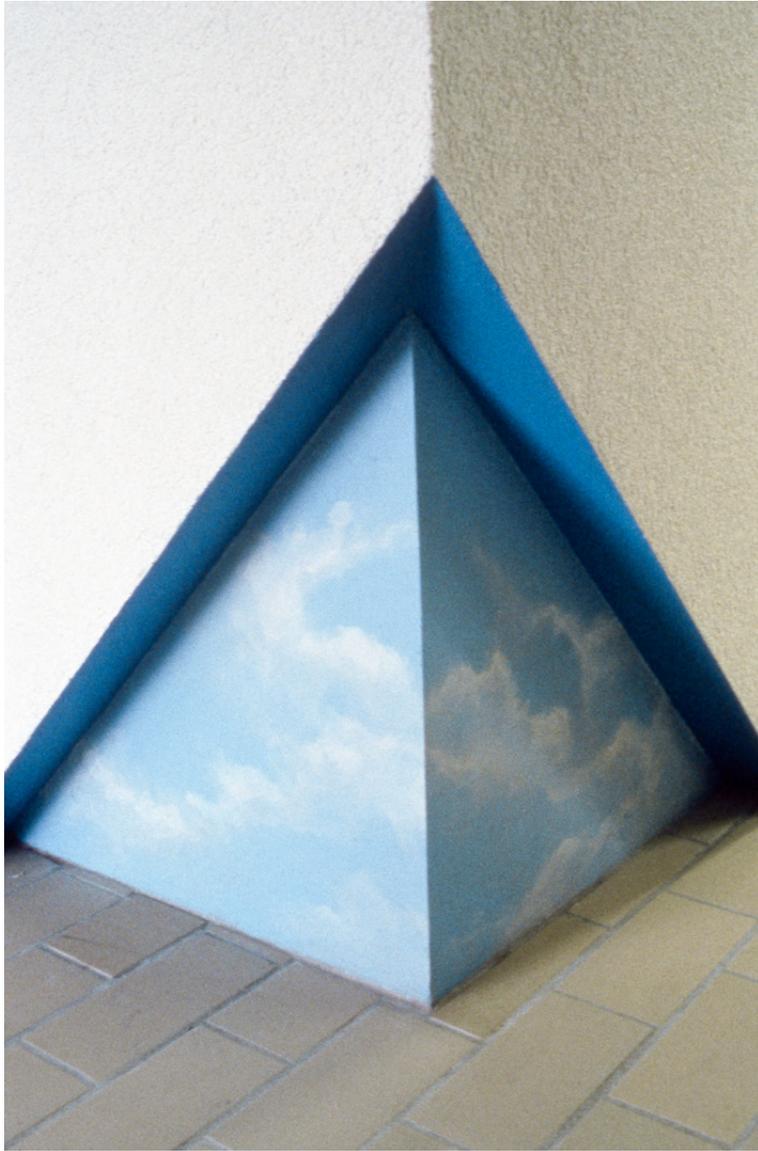
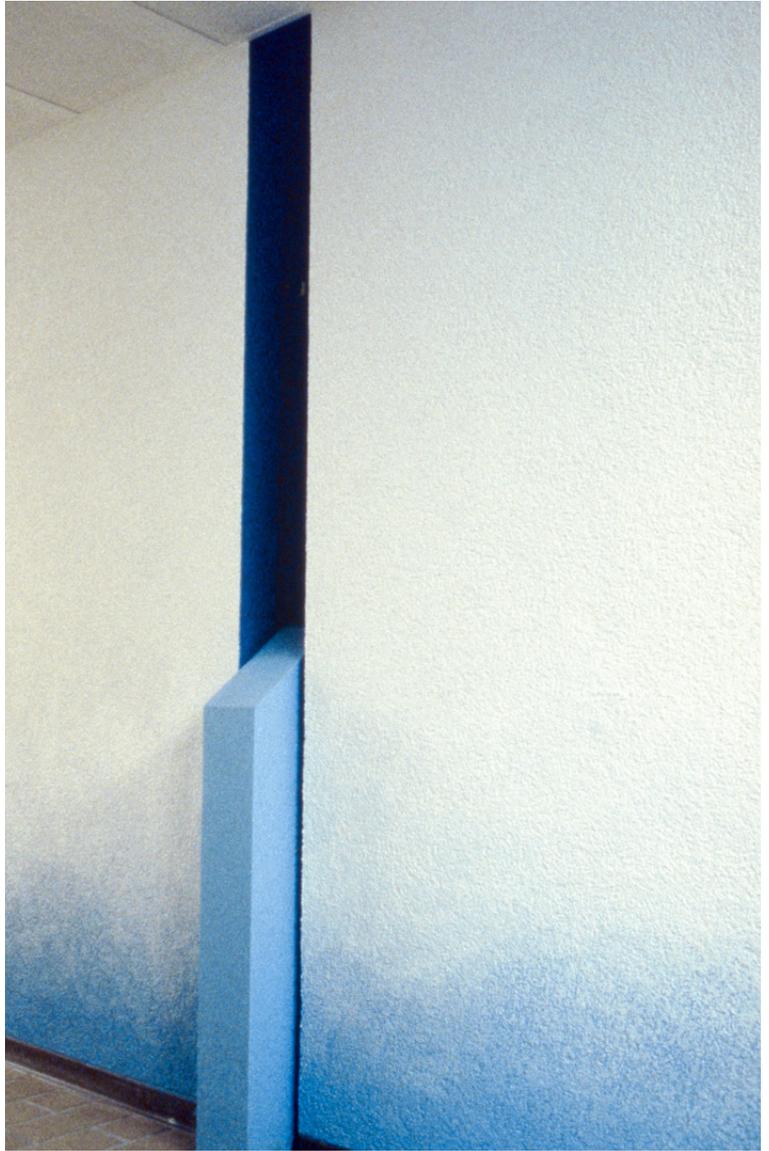


FICHE 090.2	ARTISTE LORENZ NUSSBAUMER	BÂTIMENT Prison de La Croisée Maison d'arrêt et de préventive	TYPE DE PROCÉDURE concours général	JURY (SUITE) MEMBRES DU JURY Jacques-Edouard Berger conservateur du Musée cantonal des Beaux-Arts G. Pittet directeur des Etablissements de la plaine de l'Orbe Michel Rosazza architecte, Service des bâtiments Jean Scheurer artiste peintre sculpteur
TITRE DE L'ŒUVRE —	sculpture, peinture murale	LIEU chemin des Pré-Neufs 1 1350 Orbe	JURY PRÉSIDENT DU JURY Jean-Paul Michel architecte mandataire DÉLÉGUÉ CCAC L. Wettstein	MEMBRES SUPPLÉANTS Henri Auberson chef du Service pénitentiaire, Lausanne Claude Morel architecte
RÉALISATION 1983		N° BÂTIMENT 271.1051		
		REMARQUES cf. fiche 090.3 pour complément cf. fiche 090.4 pour complément		





© Archive SIPaL



© Archive SIPaL



PROCÉDURE ET OBJECTIFS

Dans le cadre des travaux de transformation lors de la création de la Maison d'arrêt et de préventive de la Prison de La Croisée à Orbe, le Service des Bâtiments de l'Etat de Vaud organise un concours d'idées - et non de projets finis - afin de susciter une ou plusieurs propositions susceptibles d'aboutir à l'exécution d'une ou de plusieurs œuvres grâce à la collaboration d'un ou de plusieurs artistes.

Les lieux d'interventions retenus sont les espaces extérieurs immédiats du bâtiment, les entrées et les zones de circulations horizontales et verticales, les salles de visites et le séjour Arrêts.

ARTISTES PARTICIPANTS ET PROJETS REÇUS

Eva Ascoli LA SARRAZ
 Claude Augsburger LAUSANNE
 Pierre Chevalley YVERDON
 Christiane Cornuz LAUSANNE
 Anne Francey GRANDSON
 Georges Jaquier CHAVORNAY
 Gilbert Jolliet LAUSANNE
 Sylvia Krenz-Bovet EPALINGES
 Lorenz Nussbaumer LA SARRAZ
 Alain Zerbinì COMMUGNY

EXAMEN DES PROJETS

Le jury composé de tous ses membres et suppléants a siégé le 12 novembre 1981, dans le local de réception des Etablissements de la plaine de l'Orbe.

Après rappel des conditions du concours, le jury retient les critères d'élimination suivants :

- entrave à la sécurité ou au fonctionnement de l'établissement ;
- non respect des zones d'interventions.

3 projets sont éliminés, pour des raisons de sécurité. 2 projets sont éliminés partiellement. Pour des raisons de sécurité et de fonctionnement, les solutions concernant la décoration des couloirs sont éliminées. Les propositions des promenoirs sont maintenues pour le 2^e tour.

Au deuxième tour, le jury, après délibération, retient deux critères de jugement :

- la qualité esthétique des solutions proposées ;
- l'adéquation des solutions proposées à leur insertion dans le cadre de l'établissement.

Après délibération, le jury retient 2 projets et propose au Conseil d'Etat leur exécution.

BUDGET

Sur les bases définies dans le RAABE (édition du 28.12.1979), le montant consacré à la réalisation d'une ou de plusieurs animations artistiques est de: CHF 40 000.- TTC.

CHOIX DE L'ŒUVRE

Le jury décide à l'unanimité de recommander l'exécution des deux projets retenus au second tour, soit les projets de Sylvia Krenz-Bovet et de Lorenz Nussbaumer.

Le jury admet que les deux projets proposés pour être exécutés ne recevront aucun prix.

La somme de CHF 3000.- réservée pour récompenser un ou des auteurs du concours sera répartie comme suit :
 seront attribués à la récompense du projet de Eva Ascoli, CHF 2000.-
 seront redistribués à l'exécution des œuvres d'art retenues, CHF 1000.-

La somme totale de CHF 40 000.- sera répartie de la manière suivante :

Sylvia Krenz-Bovet, CHF 11 000.-
 Lorenz Nussbaumer, CHF 30 000.-

CRITIQUE DU PROJET RETENU

Le projet de Lorenz Nussbaumer, très élaboré reflétant une intelligence de compréhension de la structure et de la destination des espaces. La variante d'exécution en maçonnerie doit être retenue pour des questions de sécurité. Les lieux d'intervention seront à déterminer en concertation avec l'architecte.

MATÉRIAUX

Maçonnerie, décorations intégrées aux murs.

ARCHITECTE

Groupe Y Architecture et Urbanisme SA
 LAUSANNE